



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 janvier 2023

M6 : la musique doit rester au cœur de la programmation de cette chaîne historique

Deux candidatures ont été déposées auprès de l'ARCOM dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'émettre de M6. Deux candidatures et de toute évidence deux projets éditoriaux qui seront de nature à se différencier fortement.

C'est l'occasion pour les acteurs de la filière musicale de rappeler que la musique est un élément constitutif de l'ADN de cette chaîne depuis sa création en 1987 à partir de la chaîne musicale TV6. Le renouvellement de sa fréquence, ne doit pas être l'occasion d'une remise en cause des engagements actuels de M6 en faveur de la musique qui occupe 20 % de sa programmation.

Les auteurs-compositeurs, les artistes interprètes, les managers, les éditeurs de musique, les producteurs phonographiques, et les producteurs de spectacles, considèrent que c'est au contraire, l'occasion d'un renforcement du montant des investissements consacrés à la production d'émissions musicales sur M6. Le montant actuel de 19 M€, mutualisable avec l'ensemble des autres chaînes du groupe, ne représente que 3,7 % du coût total de la grille du groupe M6, ce qui est parfaitement dérisoire, au regard notamment des obligations musicales de M6 et de W9. Par ailleurs, M6 assure aujourd'hui 29 000 diffusions de vidéomusiques par an. Ce dispositif doit être maintenu au cours des prochaines années car complémentaire avec les vidéomusiques accessibles sur les sites de partage de vidéos.

L'exposition des nouveaux talents, des nouvelles productions et le bon équilibre entre les diverses esthétiques musicales sur les chaînes de la TNT constituent un enjeu important pour la diversité musicale et le développement de la notoriété d'un artiste. Les fortes audiences générées par certaines émissions musicales en *prime-time* restent à cet égard incomparables par rapport aux réseaux sociaux. Cette dimension fédératrice conjuguée au rôle éditorial et de prescription des chaînes hertziennes, en font un maillon toujours fondamental de la réussite de la scène française.

Les acteurs de la filière musicale seront extrêmement attentifs aux engagements souscrits par chacun des deux candidats en matière de programmation musicale et d'investissements, à l'occasion de leur audition le 15 février prochain. Ils soutiendront auprès de l'ARCOM le projet qui leur paraîtra le plus ambitieux en matière de programmation musicale et de niveau d'investissement dans ce domaine.



Tous Pour La Musique (TPLM) fédère l'ensemble des professionnels de la musique en France : auteurs, compositeurs, artistes interprètes, musiciens, éditeurs, producteurs, managers, entrepreneurs de spectacles (producteurs de spectacles, diffuseurs, festivals, exploitants de salles), les distributeurs de musique physique et numérique, les fabricants d'instruments de musique, les attachés de presse, et agit en faveur de la création musicale en France dans toute sa diversité.